



## PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2012.

Présents : ARMAND Sylvie, ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, GLEIZE Claude Nicolas, MAMO Roger, MULLER Roland, REYNAUD Laurent, ROULET André.

Absents : BERTRAND Martine (procuration à GLEIZE Claude Nicolas), HUBLOU Alain (procuration à ROULET André), SIMON Jacqueline (procuration à MULLER Roland).

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de votants : 8

### Table des matières

|   |          |
|---|----------|
| <b>1. Approbation du PV précédent</b>   | <b>3</b> |
| <b>2. Annexe de la mairie :</b>   | <b>3</b> |
| 2.1. Branchement ERDF   | 3        |
| 2.2. Suivi du chantier.   | 3        |
| <b>3. Assainissement des lotissements Saruchet : constitution des dossiers de demande de subventions.</b> | <b>3</b> |
| 3.1. Compte rendu de visites du SATESE.   | 4        |
| <b>4. Eau extension du réseau des Massots.</b>  | <b>5</b> |
| <b>5. Motion AMF. 2012064Motion AMF.</b>  | <b>7</b> |
| <b>6. Garage chasse-neige : suivi du dossier.</b>   | <b>7</b> |
| <b>7. Lotissement Chef-lieu : suivi du dossier.</b>   | <b>8</b> |
| <b>8. Passeport satellite : accompagnement financier du Conseil général.</b>                              | <b>8</b> |
| <b>9. École.</b>  | <b>8</b> |
| <b>10. Réparation du toit du bâtiment de la mairie. 2012065ToitMairie</b>                                 | <b>8</b> |
| <b>11. Sapins de Noël.</b>  | <b>9</b> |
| <b>12. Les vœux du maire.</b>   | <b>9</b> |
| <b>13. Maison des associations.</b>   | <b>9</b> |
| <b>14. QD</b>   | <b>9</b> |
| 14.1. Garage du chasse-neige.   | 9        |
| 14.2. Forêt étude plan de massif DFCI. 2012069 PlanMassif   | 10       |



## 1. APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

Le procès-verbal du 25 octobre 2012, n'appelant aucune observation, est adopté à unanimité.

## 2. ANNEXE DE LA MAIRIE :

### 2.1. BRANCHEMENT ERDF

La demande de connexion au réseau a été faite et le 29 novembre 2012 à ERDF à Avignon.

### 2.2. SUIVI DU CHANTIER.

Les réunions de chantier se tiennent régulièrement le lundi à 9:00.

## 3. ASSAINISSEMENT DES LOTISSEMENTS SARUCHET : CONSTITUTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le 21 septembre 2012, le projet a été présenté aux financeurs (Conseil général, Agence de l'eau, ÉTAT DETR).

Ce projet comportait le remplacement de la step du Saruchet 1 avec une extension de 100 EH à 200 EH (équivalent habitant) pour permettre la connexion à cette nouvelle step des lotissements Saruchet 2 et 3. De plus, il était prévu de profiter de l'ouverture de la chaussée du lotissement Saruchet 2 pour remplacer le réseau d'adduction d'eau potable présentant assez souvent des risques de fuites.

Le coût de l'ensemble de ce dossier a été estimé à 325 000 € HT.

Or, les critères d'éligibilité à un financement du Conseil général sont les suivants :

### 1) Pour une réalisation en 2013 :

Le projet doit être inscrit au titre d'un PIL et son montant doit être inférieur à 250 000 € HT.

### 2) Pour un montant supérieur à 250 000 € HT, le projet ne pourra être réalisé qu'à partir de 2015.

En conséquence, le conseil municipal s'est prononcé pour l'abandon du projet de réfection du réseau d'eau potable et a retenu simplement l'extension de la step avec la création d'un réseau de collecte pour l'ensemble des lotissements.

Le 16 novembre 2012 le maire a déposé un dossier de demande de subventions auprès de l'État (DETR), du Conseil général et de l'Agence de l'eau.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

| Opérations | Coût des travaux HT | Agence de l'Eau |                    | Conseil Général |                    | DETR    |                    |
|------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|---------|--------------------|
|            |                     | % subv.         | Montant subvention | % subv.         | Montant subvention | % subv. | Montant subvention |

| Opérations                        | Coût des travaux HT | Agence de l'Eau |                    | Conseil Général |                    | DETR    |                    |
|-----------------------------------|---------------------|-----------------|--------------------|-----------------|--------------------|---------|--------------------|
|                                   |                     | % subv.         | Montant subvention | % subv.         | Montant subvention | % subv. | Montant subvention |
| Station d'épuration               | 154000,00           | 20%             | 30800,00           | 20%             | 30800,00           | 30%     | 46200,00           |
| Réseau de collecte                | 64665,00            | 30%             | 19399,50           | 30%             | 19399,50           | 30%     | 19399,50           |
| Études, maîtrise d'œuvre, dossier | 16250,00            |                 |                    |                 |                    |         |                    |
| Révision, divers et imprévus      | 10085,00            |                 |                    |                 |                    |         |                    |
| TOTAL DES COUTS                   | 245000,00           |                 |                    |                 |                    |         |                    |
| TOTAL des Subventions attendues   | 165998,50           |                 | 50199,50           |                 | 50199,50           |         | 65599,50           |
| Emprunt                           | 79001,50            |                 |                    |                 |                    |         |                    |

### **3.1. COMPTE RENDU DE VISITES DU SATESE.**

Le 14 novembre 2012, le service SATESE du Conseil général a transmis ses rapports de visite pour ce qui concerne la station du Saruchet et la station du Chef-lieu.

#### 1) Station du Saruchet :

Le poste de relevage doit être nettoyé. Les poires de niveau sont encrassées et la graisse s'accumule sur les parois.

Pour le moment, il n'est pas nécessaire de faire soutirer les boues. Le prochain soutirage sera à prévoir au printemps prochain.

Le décolloïdeur et le système de chasse fonctionne correctement.

Le massif filtrant est colmaté, l'effluent n'est pas épuré.

#### 2) Station du chef-lieu :

L'entretien et le fonctionnement de la station d'épuration sont satisfaisants.

Cette année les roseaux ne seront pas faucardés, ils se dégraderont sur les lits durant la période hivernale.

Attention aux mauvaises herbes sur le second étage qui commencent à coucher les roseaux en bordure de lit.

Au printemps, le désherbage des deux étages aidera les roseaux à coloniser l'ensemble de la surface des lits.

L'effluent épuré est d'excellente qualité

#### 4. EAU EXTENSION DU RÉSEAU DES MASSOTS.

Par délibération du 16 août 2011, le conseil municipal a décidé de confier au bureau d'études CLAIE l'examen de la faisabilité de l'extension du réseau d'eau potable depuis le réservoir des Massots jusqu'aux secteurs des Aroncis et des Bridons.

Le 8 novembre 2012, le bureau d'études CLAIE a fait le compte rendu de sa mission.

Ventilation de la dotation communale (litres/seconde) :

|                        |     |
|------------------------|-----|
| Réservoir des Nautes   | 0,5 |
| Réservoir des Espagnes | 1,2 |
| Réseau du village      | 0,3 |
| Réservoir des Massots  | 0,5 |
| TOTAL                  | 2,5 |

Bilan de consommation sur 6 ans de relevés (1 relevé par mois) :

| Réservoir         | Dotation/s | Droit d'eau<br>m3/jour | Consommation<br>journalière | Droit d'eau -<br>Consommation |
|-------------------|------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Nautes            | 0,5        | 43                     | 65 <sup>1</sup>             | -22                           |
| Espagnes          | 1,2        | 104                    | 125                         | -21                           |
| Réseau du village | 0,3        | 26                     | 10                          | 16                            |
| Massots           | 0,5        | 43                     | 25                          | 18                            |
|                   |            | 216                    | 225                         | -9                            |

Actuellement, le déficit constaté de 9 m<sup>3</sup>/jour est pallié en jouant sur les plaques de distribution des différents réservoirs.

Les ingénieurs de CLAIE font l'inventaire des ressources actuelles des secteurs des Aroncis et des Bridons :

- 1) Gîtes de la source des Aroncis :
  - une prise dans le torrent qui tarit à la mi-juillet
  - un forage situé à proximité du torrent.

Ces ressources sont vulnérables car non protégées. De plus elles doivent faire l'objet d'une procédure de mise en conformité administrative, obligatoire en dehors d'un usage familial.

---

<sup>1</sup> Roland MULLER s'étonne de l'importance de la consommation de ce réservoir. Le maire propose de faire une analyse plus fine des consommations par rapport à la population et au bétail desservis. En fonction de cette analyse il y aura peut-être lieu d'engager une recherche de fuites.

2) La ferme de Font Claire (Noël DERBEZ) :

La ferme regroupe :

- une habitation accueillant 4 personnes
- trois gîtes pour une capacité d'accueil de 9 personnes
- un camping de 6 emplacements pour une capacité d'accueil de 20 personnes
- une exploitation agricole d'ovins regroupant 500 mères + 400 agneaux

Elle est alimentée par un captage non protégé, situé à proximité du torrent, qui peut tarir en fin d'été. De plus, cette ressource n'a pas fait l'objet d'une procédure de mise en conformité administrative, obligatoire en dehors d'un usage familial.

1) Une habitation isolée (M. Borel).

Cette habitation est actuellement occupée à l'année par une personne seule. Elle est alimentée par un captage comprenant une chambre de concentration situé en bordure du torrent. Le champ captant n'est pas protégé. Les besoins sont estimés à 0,2 m<sup>3</sup> jour

2) les Bridons :

Une habitation accueillant 5 personnes à l'année et une petite exploitation de 15 moutons.

Deux ressources :

- une prise dans le torrent qui tarit en été et en hiver.
- Des prélèvements dans l'Avance.

Ces deux ressources sont vulnérables et non protégées. Les besoins sont estimés à 0,7 m<sup>3</sup> jour.

**En conclusion de ce qui précède, on peut dire que le raccordement des Aroncis et des Bridons sur le réseau de distribution du réservoir des Massots a un impact acceptable. Cependant, si l'on replace ce projet dans l'ensemble du contexte des ressources globales de la commune en eau potable, il en ressort un déséquilibre quasi certain.**

**Celui-ci devra être vérifié soigneusement par un rapprochement des consommations sur les six dernières années avec la dotation globale. Les consommations résulteront du collationnement des rôles d'eau annuels.**

L'étude technique des travaux à réaliser, selon un tracé optimal, pour l'alimentation des secteurs des Aroncis et des Bridons permet d'estimer leur coût à :

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| •Travaux          | 150 000 € HT |
| •Imprévus (5 %)   | 15 000 € HT  |
| •Maîtrise d'œuvre | 10 000 € HT  |
| •TOTAL            | 175 000 € HT |

Dans le cadre de sa mission, le bureau d'études CLAIE devra constituer un dossier de demandes de subventions auprès des financeurs (DETR, Agence de l'eau, Conseil Général, Conseil Régional). L'argument qui devrait être présenté s'appuiera sur la nécessité de mettre

en conformité les alimentations actuelles des habitants ou structures des secteurs des Aroncis et des Bridons.

À terme, ce système globalisé de distribution s'appuiera soit sur une augmentation de la dotation accordée à la commune, soit sur la mise en œuvre du forage du Dévezet.

En outre, le bureau d'études CLAIE est chargé d'étudier la faisabilité technique et financière de la mise en exploitation du potentiel de la ressource découverte par Idées Eaux dans le secteur du Dévezet.

#### **5. MOTION AMF. 2012064MOTION AMF.**

Le conseil municipal a adopté la motion présentée par l'AMF 05 à l'occasion de son assemblée générale du 10 novembre 2012.

Cette motion demande au gouvernement :

1. Afin d'apprécier de manière concrète la richesse de la collectivité, de prendre en compte un maximum de ressources locales pour créer une assiette large : la totalité de la DGF ainsi que la dotation d'intercommunalité devraient être intégrées dans le calcul.
2. Pour plus d'équité, de faire référence aux taux réels des quatre taxes appliqués par les collectivités.
3. De supprimer le coefficient logarithmique qui favorise les territoires les plus peuplés, au détriment des communes rurales. L'État, qui prône l'égalité des territoires doit proposer une péréquation équitable qui fait qu'un habitant, qu'il vive dans une commune rurale ou urbaine, soit à égalité de moyens financiers. Chaque ministère doit intégrer que ses actions ne pourront réussir dans le monde rural qu'à la condition, que les collectivités puissent s'impliquer.

#### **6. GARAGE CHASSE-NEIGE : SUIVI DU DOSSIER.**

En août 2010, un permis de construire nous a été accordé pour la construction d'un garage pour abriter le chasse-neige communal.

L'implantation de ce garage était prévue contre le mur du cimetière à côté de l'annexe de la mairie.

Le coût de cette construction a été estimé à 45 000 € HT.

Cependant, l'état du mur du cimetière a posé des problèmes pour la réalisation de ce projet. En conséquence, le conseil municipal a décidé de transférer cette construction sur le terre-plein en contrebas de la Maison des associations. Par mesure d'économie, le conseil municipal a aussi décidé de remplacer la construction en dur prévue par un garage modulaire préfabriqué en acier. Son coût est de 13 850 € HT. À ce coût s'ajoute celui de la construction d'une dalle pour la pose de ce garage soit 9955,12 € HT.

À cet ensemble il faut rajouter le prix de l'installation électrique (prises, disjoncteur, sous compteur, blocs de secours, télécommande mise au repos, quatre luminaires, tableaux de distribution) soit 1943 € HT.

La construction sera complétée par un point d'eau pour lequel un devis ne nous est pas encore parvenu.

La façade sud du bâtiment sera agrémentée par la plantation de 10 thuyas d'une hauteur de 1 m 50 à 1 m 75 pour un coût TTC de 866,20 € soit 724,25 € HT.

| Description                           | Prix   |
|---------------------------------------|--------|
| Garage modulaire                      | 13 850 |
| Dalle                                 | 9 955  |
| Électricité                           | 1 943  |
| Arbres                                | 724    |
| Fenêtres                              | 780    |
|                                       | 27 252 |
| Économies réalisées (45 000 - 27 252) | 17 748 |

#### **7. LOTISSEMENT CHEF-LIEU : SUIVI DU DOSSIER.**

Un accord de principe est intervenu avec les promoteurs (l' Ayasse). Un compromis de vente est en cours d'élaboration.

#### **8. PASSEPORT SATELLITE : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU CONSEIL GÉNÉRAL.**

Le conseil général a adopté son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). En association avec le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, le conseil général s'engage à prendre en charge 50 % du coût d'acquisition du kit le satellite plafonné à 200 € TTC et une aide à hauteur de 100 € TTC pour couvrir une partie des coûts d'installation si le demandeur fait intervenir un professionnel installateur.

Pour bénéficier de cette aide, les intéressés sont invités à remplir un formulaire mis à leur disposition en mairie. Si l'éligibilité est admise, le pétitionnaire pourra souscrire un abonnement en joignant ce document (dit passeport) au fournisseur de son choix. Une déduction directe de l'aide du Conseil général et du Conseil régional lui sera alors appliquée.

#### **9. ÉCOLE.**

Le Conseil d'école s'est tenu le 22 octobre 2012.

- Demande : panneau sur support pour les cp-ce1
- Mise à disposition le PPRN (partie exploitable avec les élèves)
- Date de la fête de l'école fixée au 21 décembre : goûter de la Commune (matin) et petit spectacle des enfants (18 heures) avec la participation de l'APEEC.

#### **10. RÉPARATION DU TOIT DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE. 2012065TOITMAIRIE**

Des fuites provenant du toit du bâtiment de la mairie ont occasionné des dégâts dans l'appartement numéro 2.



L'entreprise BONNEFONT a établi le devis de réparation ci-après :

Reprise couverture en tôle bac

| Désignation                                  | Unité | Quantité | Prix unitaire | Montant HT    |
|--|-------|----------|---------------|---------------|
| Démontage                                    | U     |          | 120,00        | 120,00        |
| Sous couverture                              | M2    | 10,000   | 10,00         | 100,00        |
| Couverture en tôles bac, couleur gris lauze  | M2    | 10,000   | 35,00         | 350,00        |
| Garde neige pour tôle gris lauze : 2 rangées | U     | 24,000   | 5,00          | 120,00        |
| Reprise de noue gauche, sous couverture      | ENS   | 1,000    | 120,00        | 120,00        |
|  |       |          |               | <b>810,00</b> |
| <b>Total T.T.C</b>                           |       |          |               | <b>968,76</b> |

Le Conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

**11. SAPINS DE NOËL.**

Roland MULLER propose de profiter de la nécessité d'éclaircir la végétation poussant sur la digue, d'offrir aux familles intéressées de récupérer ainsi leurs sapins de Noël.

Après recensement des demandeurs en mairie, la coupe de ces arbres serait réalisée par la commune.

**12. LES VŒUX DU MAIRE.**

Le maire prononcera ses vœux à la population le dimanche 6 janvier 2013 à 15 h 00. À cette occasion la Galette des rois sera partagée accompagnée de papillotes et de vin blanc. Voir l'organisation.

**13. MAISON DES ASSOCIATIONS.**

M. René CHOSSAT, président du club de ping-pong de Chorges, demande s'il est possible à son club d'utiliser la Maison des associations.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande et fixe à 100 €/an le montant de la location.

Le club devra se conformer au règlement d'utilisation de la M.D.A et notamment respecter le planning d'occupation.

**14. QD**

**14.1. GARAGE DU CHASSE-NEIGE.**

Joseph FAURE rend compte des travaux effectués avec l'ouvrier communal pour assurer la connexion du bâtiment aux réseaux d'eau et électrique.

Il reste maintenant à planter les thuyas qui sont commandés chez Robin à GAP.

#### 14.2. FORÊT ÉTUDE PLAN DE MASSIF DFCI. 2012069 PLANMASSIF

L'étude du plan de massif Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) dit "massif E de l'Avance" commencée en 2011, est en phase d'achèvement. La réunion de mise en place du comité technique de ce plan (26 mai 2011) a présenté la démarche.

Ce plan de massif a été validé le 15 novembre 2012 à la Direction Départementale des Territoires site Agroforest.

Les projets retenus au plan de massif sont éligibles aux aides pouvant atteindre 80 % de leur montant.

| Numéro de fiche | Action générique                 | Intitulée                                    | Nature des travaux   | Territoire communal | Estimation du coût des travaux | Échéancier prévisionnel |
|-----------------|----------------------------------|--|--|---------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 14              | Amélioration du réseau principal | Amélioration piste forestière de ces ragoûts | Réfection plate-forme  | Chorges             | 20 000                         |                         |
|                 |                                  |  | Pose d'une barrière  |                     | 3 000                          |                         |
|                 |                                  |  | Réfection plate-forme  | Montgardin          | 4 000                          | 2012-2016               |
| 23              | Création de piste DFCI           | Piste du Châtelard                           | Ouverture de routes  | Montgardin          | 20 000                         | 2012-2016               |
| 24              | Amélioration réseau secondaire   | Piste de Nicolas                             | Nivellement compactage   | Montgardin          | 3 600                          | 2017-2021               |
| 25              | Amélioration réseau secondaire   | Piste du forest du Bois                      | Empierrement, nivellement, compactage virgule sous soulage + nivellement | Montgardin          | 36 000                         | 2017-2021               |

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable de principe au projet de plan de massif. Ce projet serait réalisé sous les conditions ci-après :

- Que les aides financières apportées par les différents financeurs permettent les inscriptions budgétaires correspondantes dans l'ordre des échéanciers prévus par l'ONF,

- Que les capacités budgétaires de la commune permettent la réalisation de ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée, le maire lève la séance à 22:00.

